



Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE n° 2023-050
Réglementation du stationnement dans le Centre Bourg

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2,
Vu le Code la Route,
Vu la demande de Mme BARRIER Sandrine
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour permettre l'activité d'un commerçant non sédentaire

ARRETE

Article 1^{er} : Mme BARRIER Sandrine est autorisée à stationner le mardi 27/06/2023 de 16h00 à 20h00 Place du Bourg (au niveau des trois places de parking vers la cure). Afin de proposer à la vente les produits de son exploitation agricole.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Sandrine BARRIER ;
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 27 juin 2023
Sylvain DARDOULLIER- Maire
Conseiller Départemental



MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr